



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

AR08044DGAL

**ARRÊTÉ du 05 novembre 2008**

**Portant nomination à la Commission nationale de l'agriculture  
raisonnée et de la qualification des exploitations**

**Le ministre de l'agriculture et de la pêche et le secrétaire d'Etat chargé de l'industrie et de la consommation, porte-parole du gouvernement,**

- Vu l'arrêté du 30 avril 2002 relatif à la composition de la section agrément des organismes certificateurs de la Commission nationale de l'agriculture raisonnée et de la qualification des exploitations ;
- Vu l'arrêté du 03 mai 2007 portant nomination à la Commission nationale de l'agriculture raisonnée et de la qualification des exploitations ;

**ARRÊTENT**

**Article 1<sup>er</sup>**

La composition des membres de la section agrément des organismes certificateurs est modifiée comme suit :

**a) Collège des organismes certificateurs agréés**

Titulaire : Damien MAES ; Suppléant : Arnaud de SAXCE.

**b) Collège des producteurs agricoles**

Fédération nationale des syndicats d'exploitations agricoles (FNSEA) :

Titulaire : Christiane LAMBERT ; Suppléante : Sophie PERREAU.

Jeunes agriculteurs (JA) :

Titulaire : Thierry LAHAYE ; Suppléant : Edouard VASSEUR.

**c) Collège des personnalités qualifiées**

L'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA) n'a pas encore nommé de remplaçant titulaire.

**d) Président de la section**

Pierre-Eric ROSENBERG.

## **Article 2**

Le directeur général de l'alimentation et le directeur général de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'agriculture et de la pêche.

Fait à Paris, le 05 novembre 2008

Le ministre de l'agriculture et de la pêche

Pour le Ministre et par délégation  
Le Directeur Général de l'Alimentation

Jean Marc BOURNIGAL

Le secrétaire d'Etat chargé de  
l'industrie et de la consommation  
porte-parole du gouvernement

Pour le Ministre et par Délégation

Le Chef de Service

Francis AMAND